

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 avril 2019**

Présents : H. Cormorèche, G. Devrieux, T. Lapalu, S. Farenc, H.Fayard, A. Fayot, J. Burdet, N. Curtet, , C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaýrol, G. Virone,

Absents : M. Girer, JL Bourdin, ,E. Fleury, Y.Dhomont, N.Garampon

Pouvoirs : M. Girer à C. Pichoud, E.Fleury à G. Devrieux, JL Bourdin à T. Lapalu, Y.Dhomont à H.Cormoreche, N. Garampon à N.Curtet.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

G. Devrieux est désignée secrétaire de séance.

Arrivée J.Virone

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du 1<sup>er</sup> mars est approuvé à l'unanimité.

**3. BP 2019. Vote des taux d'imposition**

M. le Maire et la commission finances, au vu des simulations budgétaires réalisées, proposent au Conseil Municipal de reconduire, pour l'année 2019, les mêmes taux d'imposition qu'en 2018.

S. Farenc rappelle que tout augmente pourquoi pas les taux d'impositions ?

F. Roucaýrol précise que cela n'est peut-être pas la bonne année au vu du contexte.

J. Virone évoque la suppression annoncée de la taxe d'habitation.

M. le Maire précise qu'il se peut qu'un alignement des taux au niveau de la communauté de communes de la Dombes soit demandé au niveau communautaire.

C. Pichoud rappelle les études menées au 1<sup>er</sup> mandat sur le faible gain lié à une augmentation des taux. De plus, les taux communaux sont déjà élevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (S. Farenc et N.Curtet) décide de reconduire pour l'année 2019, les mêmes taux d'imposition qu'en 2018 soit :

	Taux 2018	Taux 2019	Produit correspondant
<b>Taxe d'Habitation</b>	12,77	12,77	330 232
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	16,41	16,41	290 293
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	49,93	49,93	45 237
<b>Total</b>			665 762

#### 4. BP 2019. Versement subvention au CCAS

Le CCAS est compétent en matière d'aide et d'action sociale. La commune accorde annuellement une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Il assure plus particulièrement le subventionnement des organismes sociaux du territoire et l'accomplissement de la politique sociale de la commune auprès des publics fragiles et en difficultés.

G Devrieux rappelle les recettes liées à la représentation théâtrale. M. le Maire en profite pour remercier la famille Fayot qui subventionne cet événement.

Pour permettre l'équilibre de ce budget, il a été inscrit au budget principal un versement sous forme de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 3 500 € au budget du CCAS, au titre de l'exercice 2019

#### 5. Fond de Solidarité Logement. Attribution d'une subvention

Mme Devrieux rappelle au Conseil Municipal l'existence du Fonds Solidarité Logement, auquel la commune adhère depuis 1992. Elle explique son rôle : favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle demande à l'assemblée si elle souhaite renouveler cette adhésion pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de renouveler pour 2019 son adhésion au Fonds Solidarité Logement en participant financièrement pour la somme de 0,30 € par habitant soit pour 2 178 habitants : 653,40 euros.

#### 6. Décision modificative commune

S. Jullien présente la décision modificative pour donner suite à la réception de l'état 1259 concernant les taxes directes locales ainsi que de la Dotation Forfaitaire pour l'année 2019. Un ajustement des recettes de fonctionnement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2019 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D - 023 Virement à la section d'investissement		25 051.00		
<b>TOTAL 023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>25 051.00</b>		
R -73111 Taxes foncières et d'habitation				30 111.00
<b>TOTAL 73 Impôts et taxes</b>				<b>30 111.00</b>
R - 7411 Dotation forfaitaire			482.00	
R - 74121 Dotation de solidarité rurale				34.00
R - 74127 Dotation nationale de péréquation			1364.00	
R - 74834 Etat-Compensation exonérations de taxes foncières				19.00
R - 74835 Etat- Compensation exonérations de taxes d'habitation			3 267.00	
<b>TOTAL - 74 Dotations, subventions et participations</b>			<b>5 113.00</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 051.00</b>	<b>5 113.00</b>	<b>30 164.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R - 021 Virement de la section de fonctionnement				25 051.00
<b>TOTAL R 021 Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>25 051.00</b>
<b>D - 2315 -200 PROVISION FUTURS INVESTISSEMENT</b>		<b>25 051.00</b>		

TOTAL INVESTISSEMENT		25 051.00		25 051.00
TOTAL GENERAL		50 102.00		50 102.00

### 7. Décision modificative assainissement

S. Jullien présente la décision modificative suivante pour les écritures d'ordre visant au remboursement des avances sur les travaux de la station épuration.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D - 238 - 11 - Amélioration station Epuration		64 206.20		
R - 238 - 11 - Amélioration station épuration				64 206.20
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales</b>		64 206.20		64 206.20
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		64 206.20		64 206.20
<b>TOTAL GENERAL</b>		64 206.20		64 206.20

### 8. Urbanisme. Autorisation du Maire à déposer une DP- Mairie

M. Lapalu, 4<sup>ème</sup> Adjoint rappelle le projet d'installation d'une climatisation au secrétariat de Mairie. Pour ce faire il convient de déposer un dossier de déclaration préalable. Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable. S. Farenc précise que la climatisation peut également servir de système de chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable relative à la climatisation de la Mairie.

### 9. CCD. Rapport de la CLECT. Approbation

M. le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 25 février 2019.

Ainsi que le précise le rapport de cette CLECT, elle s'est prononcée sur deux points :

- Répartition des Attributions de Compensation versées au titre du transfert de la compétence voirie entre fonctionnement et investissement,
- Evaluation des charges transférées au titre de la crèche de Neuville les Dames.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport de la CLECT réunie le 25 février 2019.

### 10. Renouvellement Bail commercial Epicerie-Bar. Autorisation du Maire à signer

M. le Maire informe le Conseil que le bail liant la commune et le locataire actuel de l'Epicerie, M. Daniel Creuillenet, sera échu au 31 mai 2019.

Il demande au Conseil Municipal de décider de l'opportunité d'un renouvellement, et en cas d'accord, de fixer le prix de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de renouveler le bail commercial avec locataire actuel ;
- décide de fixer le loyer annuel à 17 200,19 € payable par mois civil d'avance ;
- dit que le loyer sera réajusté annuellement le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, et pour la 1<sup>ère</sup> fois le 1<sup>er</sup> juin 2020 en fonction de la variation de l'indice INSEE du Coût de la Construction;
- autorise M. le Maire à signer ce bail ;
- dit que l'étude Notariale de Maître Latour rédigera le présent bail. Les frais d'actes seront supportés par la commune.

### **11. Urbanisme. Désignation d'un membre du conseil pour délivrer une autorisation d'urbanisme à M. le Maire**

M. Lapalu informe le conseil municipal que M. le Maire a déposé le 29 mars dernier une déclaration préalable enregistrée sous le N°DP001 248 19 V0010 pour la fermeture d'un porche existant.

Il informe que le code de l'urbanisme prévoit en son article L 422-7 du code de l'urbanisme que « si le Maire (...) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune (...) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Aussi, il convient de désigner un membre du conseil pour prendre la décision et signer l'autorisation d'urbanisme. M. Bourdin adjoint en charge de l'urbanisme, s'est proposé.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal :

- Désigne M. Bourdin Jean-Luc afin de prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire concernant la déclaration préalable enregistrée sous le N°DP001 248 19 V0010 déposée par M. Henri Cormorèche.
- Dit que cette délibération sera transmise en préfecture et au service ADS de la Communauté de communes de la Dombes.

### **12. Elections Européennes. Tenue des bureaux de vote**

Les élus sont invités à tenir les bureaux de vote pour l'élection européenne le dimanche 26 mai 2019.

### **13. Commissions municipales. Modification**

M. le Maire propose de modifier les commissions municipales afin de créer une commission espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi la nouvelle commission :

Le Maire est membre de droit de chaque commission municipale.

COMMISSION	RESPONSABLE	SUPPLÉANTS AU RESPONSABLE	MEMBRES
Espaces Verts	T. Lapalu	J Virone	Y. Dhomont

### **14. Demande d'enregistrement SA Alcyon exploitation plateforme logistique Civrieux. Avis du conseil municipal**

M. le Maire présente le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la SA ALCYON en vue d'exploiter une plateforme logistique destinée à la distribution de médicaments, aliments, matériels et services pour des activités vétérinaires à Civrieux zone d'activité Technoparc Saône Vallée.

Il précise que ce dossier est soumis à enquête publique du vendredi 22 mars 2019 au samedi 6 avril 2019 inclus à Miribel.

Le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement (installations classées au titre de l'environnement).

À la suite de l'étude du dossier par M. Girer il est proposé de donner un avis favorable assorti des réserves émises par la commune de Civrieux.

Après délibération, le conseil municipal : donne un avis favorable au projet d'implantation de la SA ALCYON à Civrieux assorti des réserves suivantes :

- L'interdiction de l'accès au site par la mise en place de clôtures et panneaux d'accès,
- La neutralisation des sources d'énergie et de fluides,
- La mise en sécurité totale des installations techniques,
- L'évacuation des déchets issus du démantèlement vers des centres de traitement autorisés,
- Le nettoyage des réseaux,
- La rédaction d'un mémoire de cessation d'activité conforme à la législation,
- Seules les installations fixes ne présentant aucun risque ou danger et compatibles avec une réutilisation du site pourront être envisagées.

#### **15. Demande d'autorisation environnementale SAS VIRTUO industrial property les Echets. Avis du conseil municipal**

M. le Maire présente le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Virtuo industrial property en vue d'exploiter un entrepôt logistique à Miribel – les Echets.

Il précise que ce dossier est soumis à enquête publique du lundi 15 avril 2019 au mardi 30 avril 2019 inclus à Miribel.

Le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement (installations classées au titre de l'environnement).

Après délibération, le conseil municipal 15 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (J.Virone A. Rey) : donne un avis favorable au projet d'implantation de la SAS Virtuo industrial property aux Echets.

#### **16. Demande de Subvention salle polyvalente – conseil régional**

M. le Maire précise que les derniers chiffrages n'étant pas encore en notre possession, ce point sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire profite pour faire un point du retour de la DDT sur l'accès à la scène qu'il convient de revoir. L'accès par l'extérieur à la scène par une rampe n'est pas validée par la DDT, il convient de prévoir un accès intérieur. Or, la hauteur de la scène joue sur l'équipement à mettre en œuvre.

S. Farenc propose de revoir également la possibilité d'augmenter la hauteur de la scène.

#### **17. Assainissement. Agrandissement STEP. Avenant**

M. le Maire rappelle le marché signé, pour l'agrandissement de la STEP, avec le groupement solidaire d'entreprises BP2E/ Brunel/Brunet TP avec l'avenant N°1 était d'un montant total de 1 418 794,20€ HT soit 1 702 553,04 € TTC avec un délai d'exécution à 11 mois.

Certains travaux supplémentaires sont à prendre en compte :

- |  |                      |
|--|----------------------|
| • Modification des prétraitements :  | + 10 335 €HT         |
| • Travaux préparatoires au raccordement du réseau de refoulement du PAE de la Dombes | + 7 033 € HT         |
| <b>TOTAL EUROS</b>   | <b>+ 17 368 € HT</b> |

Ils représentent 1,24 % du montant de marché. Le montant de l'avenant est de 17 368 € HT portant ainsi le nouveau montant du marché public à 1 436 162,21€ € HT soit 1 723 394,65 € TTC.

Il précise par ailleurs, qu'un délai supplémentaire de 1 mois et une semaine doit être accordé pour la réalisation de ces prestations au vu des délais de fourniture du regard brise-charge, de fabrication des équipements du dessableur/dégraisseur, et de l'impossibilité d'utiliser les boues de la station actuelle (présence importante de bactéries filamenteuses) pour ensemercer la nouvelle file eau. En effet, sans ajout de ces boues, la montée en concentration (mise en régime) dans la nouvelle file eau sera forcément plus longue.)

Ce qui fait passer le délai global de l'opération de 11 mois à 12 mois et une semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avenant N°2 portant le délai d'exécution à 12 mois et une semaine et le montant total du marché à 1 436 162,21€ € HT soit 1 723 394,65 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2.

## 18. Décisions

M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption communal pour la DIA n°10 parcelle AC 133.

M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise KAP pour l'installation d'une climatisation au secrétariat de mairie pour un montant de 10 481,14 € HT.

M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de SEDic pour une prestation de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du réseau EU sous RD 1083 pour un montant de 2 325 € HT.

M. le Maire informe le conseil de la signature du devis d'Atech pour l'achat de 4 jardinières pour le fleurissement pour 2315 € HT.

M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de Berther Liogier Caulfuty pour la rédaction d'une note de calcul hydraulique pour le projet de la salle polyvalente pour un montant de 2850 € HT.

## 19. Comptes rendus des commissions

- G. Devrieux informe le conseil qu'aucune offre n'a été remise pour la consultation de restauration scolaire et périscolaire. Un marché négocié vient d'être relancé. Elle rappelle qu'une tranche ferme est prévue pour le temps scolaire et une tranche optionnelle pour le temps périscolaire du mercredi en liaison froide.
- G. Devrieux précise qu'à la suite du dernier conseil d'école il y a 195 élèves d'inscrits pour la prochaine rentrée scolaire. Ce chiffre va évoluer dans les semaines à venir. Elle précise qu'une demande de facturation au mois a été faite. Une solution est en cours d'étude afin d'éviter d'avoir à réaliser pour certains mois une facturation pour seulement 8 ou 15 jours.
- M. le Maire précise que la secrétaire comptable va partir à la retraite l'année prochaine, il conviendra de prévoir son remplacement.
- T. Lapalu informe la commission bâtiment d'une réunion jeudi 11 avril à 15 h afin de préparer la consultation pour les contrôles réglementaires.
- M. le Maire et S. Jullien informe les élus qu'ils seront destinataires jeudi 11 avril d'un mail pour la DSP assainissement. Pour le bon déroulement de la procédure, il est demandé aux élus de confirmer la réception du mail.
- A. Rey pour la commission festivité précise que 45 personnes étaient présentes à la réunion publique.
- T. Lapalu informe la commission sécurité d'une réunion le jeudi 11 avril à 20h15
- T. Lapalu informe le conseil de l'assemblée générale du lotissement de Polleteins mercredi 10 avril à 20 h en mairie. N. Curtet sera présente.
- G. Devrieux informe le conseil que les élèves de l'école se rendent à la piscine de Villars depuis peu. Elle précise que la CCD propose un nouveau service de mise à disposition de maître-nageur pour encadrer les séances. Le délai de réponse étant très court, il est demandé au conseil de donner un avis de principe sur ce service et son financement. Le tarif étant de 28 € par classe pour une séance. Un accord de principe pour un financement de 600 € pour l'année scolaire 2019-2020 se dégage.
- G. Devrieux présente les demandes de Mme Martin Blondet d'implantation de nouveaux bancs en vue de la mobilité pour tous. N. Curtet précise que le CMJ travaille à l'implantation de bancs sur la commune, cela devrait répondre à la demande. Elle propose que le CMJ vienne présenter au prochain conseil leur projet.

- S. Farenc ajoute que le CMJ pourra également présenter le projet de Skate Park. Il conviendrait d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- La commission CMJ rappelle l'opération nettoyage de printemps. Ils remercient A. Rey pour son camion.
- N. Curtet précise au conseil que la commission fleurissement à rendez-vous demain pour préparer le fleurissement de printemps.

## 20. Questions diverses

- M. le Maire remercie E. Fleury pour l'actualité qu'elle transmet aux membres du conseil.
- M. le Maire informe le conseil des rendez-vous pris pour les visites du restaurant.
- M. le Maire rappelle au conseil la pose de la première pierre pour la résidence séniors. Une réunion sera organisée à l'automne avec la Semcoda pour le fonctionnement de la résidence.
- M. le Maire informe le conseil que les problèmes de stationnement de véhicule sur les trottoirs chemin du Beau Logis lié au lotissement du Clos du Beau Logis vont être pris en compte par la commission voirie. M. le Maire évoque un autre problème de stationnement lié à la non-réalisation de place de stationnement chemin de la ferme.
- M. le Maire informe le conseil du départ annoncé d'un docteur et d'un docteur remplaçant à la maison de santé. Une annonce a été publiée afin de rechercher un médecin et le projet d'agrandissement de la maison de santé a été stoppé.
- A. Fayot informe le conseil que la prochaine représentation des compagnons de la violette pour le CCAS aura lieu le dimanche 23 février 2020 à l'atelier 208 à Saint André de Corcy
- A. Rey évoque la demande faite par l'aménageur du projet Ytem pour la dénomination du lotissement. Le CMJ participera à la réflexion. Le choix sera réalisé au prochain conseil.

La Secrétaire de Séance, Géraldine DEVRIEUX



Le Maire, Henri CORMORECHE



